



La rentrée 2018, avec l'arrivée des nouvelles évaluations CP et CE1, est comme un point d'orgue de la politique du ministre Blanquer. Il nie la professionnalité des professeurs des écoles en leur donnant des tests pré-mâchés à faire passer aux élèves sans même les inclure dans la correction et la compréhension des erreurs observées, ni même dans la construction de réponses pour y remédier.

Guide des "bonnes pratiques", révision des programmes, mise en place de tests neuro-éclairés en CP et CE1, le ministre ne ménage décidément pas sa peine pour déposséder les enseignants de leur professionnalité sans répondre aux enjeux de lutte contre les inégalités scolaires.

MATERNELLE

Le projet de loi « *pour une école de la confiance* » va fixer à 3 ans l'obligation d'instruction. Cette mesure changerait de façon minimale la réalité de la scolarisation puisqu'au mieux, elle permettrait de contraindre à une scolarisation à l'école en classe de petite section, à un âge où la quasi totalité des enfants est déjà scolarisée !

Les communes seront tenues de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes maternelles sous contrat d'association, dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public : le projet de loi prévoit bien d'étendre l'obligation de subvention au fonctionnement des écoles aux classes maternelles privées.

La charge sera lourde puisque le forfait communal devra prendre en compte le salaire des ATSEM. Tout cela s'ajoutant aux suppressions en nombre des emplois aidés, on ne peut que s'inquiéter pour l'avenir des écoles dans les communes rurales, notamment.

ASH

Dans la Manche, 7 ULIS école ont un effectif supérieur (ou égal) à 13 élèves et 12 ULIS second degré sur 22 ont un effectif supérieur ou égal à 13 !

Pour rappel de la circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015 : « *L'effectif des ULIS école(...) est limité à 12 élèves. Toutefois, l'IA-DASEN peut décider de limiter l'effectif d'une ULIS donnée à un nombre sensiblement inférieur (...). Le nombre d'élèves qui bénéficient du dispositif au titre d'une ULIS collège ou lycée ne dépasse pas 10.* »

Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU demandent à ce que les textes soient respectés et à ce qu'une attention particulière soit portée, notamment au niveau du second degré où les seuils sont largement dépassés. N'oublions pas, non plus, que les effectifs des ULIS ne sont pas comptabilisés dans les effectifs des établissements. Les inclusions se développent de plus en plus, certes au profit des élèves, mais cela demande un temps important de coordination, de liaison avec les différents professeurs qui accueillent les élèves, etc... Et cela ne doit pas se faire au détriment des conditions de travail des enseignants des ULIS.

Nous dénonçons aussi les divisions à 17 ou 18 élèves dans les classes de SEGPA. Ces effectifs rendent les conditions d'apprentissages et d'enseignement difficiles. Ceux-ci ne permettent également pas à certains élèves d'ULIS de bénéficier d'enseignements de la SEGPA.

Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU demandent que ces nombreuses réorientations soient prises en comptes dans les futures DHG.

POSTES

L'affichage d'une pseudo priorité au primaire traduite par l'annonce d'une dotation de 2 325 postes dans le premier degré est surtout médiatique. La réalité est tout autre. Cette dotation est bien insuffisante pour couvrir les mesures de dédoublement des CP et CE1 en REP et REP+.

Ce sont 4 000 postes qui sont nécessaires nationalement pour terminer le dédoublement.

Ces chiffres rendent l'équation défavorable pour les cartes scolaires à venir, au mois de janvier prochain. Les grands perdants des fermetures de postes risquent une fois de plus de se trouver dans les départements ruraux ou pour les équipes qui bénéficient encore de l'apport qualitatif du dispositif Plus de maître que de classes.

Ce budget et cette politique éducative ne répondent pas aux vraies questions posées à l'école aujourd'hui pour s'attaquer aux inégalités scolaires et permettre la démocratisation de la réussite de tous. Les raisons de s'inquiéter pour l'Ecole ne manquent pas.

LV2

Et ce ne sont pas les pistes présentées par M. Darmanin pour la fonction publique qui peuvent redonner de la confiance. Comment envisager un recours plus important aux contractuels dans nos métiers ? Le ministre devrait examiner l'exemple de l'enseignement de l'Allemand dans les collèges de la Manche pour mesurer l'échec assuré de telles mesures. Le SNES-FSU condamne à ce propos l'absence d'enseignement de l'Allemand dans plusieurs collèges du département et demande ce qui est prévu pour les élèves privés de LV2 depuis la rentrée ?

D'ores et déjà le SNES-FSU réclame la réouverture des postes d'allemand supprimés en 2017 pour que des collègues titulaires et formés y soient nommés de façon pérenne et souhaite qu'une attention toute particulière soit portée pour maintenir les postes de LV2 et de lettres classiques. Voilà une mesure concrète pour envisager de mieux résister aux « fuites vers le privé », tellement regrettées dans les instances.

PAS DE VAGUE

Enfin, nous nous réjouissons de la libération de la parole des collègues qui se sont exprimés pour dire qu'ils ne reçoivent pas d'aide de la hiérarchie lorsqu'un problème professionnel survient. Il est temps que ces pratiques du « *pas de vague* » prennent fin et cela passera par l'abandon des pratiques de néo-management, tout en renforçant la présence d'équipes pluridisciplinaires dans les établissements. Nous en avons assez des réponses téléphonées du ministre et nous le rappellerons, nombreux, dans la grève le 12 novembre.